

Demande d'expertise médicale d'Ali Bongo

La Cour d'appel prend acte du pourvoi formé devant la Cour de cassation

JNE
Libreville/Gabon

L'AUDIENCE pour examiner la demande d'expertise médicale d'Ali Bongo Ondimba initiée par le collectif Appel à Agir qui doute de la capacité du président de la République à gouverner depuis son AVC, figurait bien au rôle de la Cour d'appel judiciaire de Libreville hier, mais ne s'est finalement pas tenue. "Étant donné que la Cour de cassation a été saisie suite au pourvoi formé par Maîtres Bhongo-Mavoungou et Minko-Mi-Ndong, les conseils du chef de l'État, la Cour d'appel renvoie ce dossier jusqu'à droit connu de la décision prise par la Cour de cassation", a déclaré Mme le président de la Cour d'appel de céans. "Nous nous félicitons de ce que la Cour d'appel a pris acte du pourvoi en cassation que nous avons formé. Les règles de procédure voudraient que, dès lors qu'il y a un pourvoi en cassation, la Cour d'appel

doit normalement se dessaisir au profit de la Cour de cassation. Ce n'est pas le statut de notre client qui a influencé en quoi que ce soit, ce sont les dispositions de la loi, c'est une question de gestion administrative de la justice. Le pourvoi en cassation est déposé au greffe de la Cour d'appel. Le greffier de la Cour d'appel a normalement 15 jours pour transférer l'entier dossier au greffe de la Cour de cassation. Cela a pris un peu de retard à cause de la décision du président Akolly de contester l'arrêt de la Cour de cassation", a réagi hier Minko-Mi-Ndong. Il s'agit donc, d'après les conseils du président de la République, d'un retour à la normalité de la Cour d'appel qui a enfin respecté les règles de procédure. Aussi, rendez-vous est-il donné devant la Cour de cassation, juge du droit et non des faits, qui devra dire si la Cour d'appel de Libreville pouvait faire comparaître par-devant elle, le président de la République qui bénéficie



La Cour d'appel s'est dessaisie du dossier au profit de la Cour de cassation.

Photo : F.M.MOMBO/L'Union

d'un privilège de juridiction constitutionnellement établi. Le débat juridique sur la demande d'expertise du chef de l'État a commencé le 4 mai avec le rejet de la requête d'Appel à Agir devant le tribunal de Libreville. Cette juridiction de droit commun de premier degré estime que le pré-

sident de la République n'est pas un justiciable comme les autres et que seule la Cour constitutionnelle a le pouvoir de statuer en la matière. Appel à Agir forme aussitôt un recours devant la Cour d'appel judiciaire de Libreville. Le 12 août, cette juridiction se démarque et fixe une audience au

26 août. Le collectif Appel à Agir se félicite, alors que les avocats du chef de l'État se disent choqués. Entre-temps, Maîtres Bhongo-Mavoungou et Minko-Mi-Ndong ont saisi la Cour de cassation qui a rendu une ordonnance empêchant la juridiction de droit commun du second

degré de se saisir du dossier. Puis ils promettent de se battre pour que "la loi soit respectée dans toute sa rigueur". Le 19 août, le président de la Cour d'appel judiciaire de Libreville, Paulette Akolly est suspendue de ses fonctions. Le document, signé du secrétaire général de la Chancellerie du ministère de l'Intérieur, de la Justice, Garde des sceaux, stipule que le président de la Cour d'appel de Libreville s'est illustré "par un refus de respecter la décision de justice rendue le 26 juillet 2019 par la Cour de cassation, attitude qui pourrait être assimilée à un manquement aux convenances de son état de magistrat." Lors du dernier Conseil supérieur de la magistrature, Paulette Akolly a été promue procureur général adjoint à la Cour de cassation. Finalement, l'audience qui devait se tenir le 26 août a été reportée au 2 septembre. La suite, on la connaît.

Mort suspect du gestionnaire du centre médical de Lebamba

Les OPJ étendent l'enquête jusqu'à Tchibanga

SCOM
Libreville/Gabon

PLUS de deux semaines après la découverte du corps calciné du gestionnaire du centre médical de Lebamba, Jean Hilaire Kombila Ditengou, dans une plaine du village Mougny (département de la Dola), les éléments de la brigade de gendarmerie de Ndende sont toujours sur les dents. Objectif : éclairer les éléments de ce qui s'apparente à une intrigue. Au regard des indices troublants retrouvés sur la scène de crime (l'Union du mardi 20 août dernier). Pour rappel, le responsable financier de la principale structure sanitaire

du chef-lieu du département de la Louetsi-Wano est tragiquement passé de vie à trépas très loin de

Les limiers entendent démêler l'écheveau sur la disparition tragique de Jean Hilaire Kombila Ditengou. Ici de son vivant.



Photo : DG/L'Union

son lieu d'affectation. Ce que l'on sait, c'est que Jean Hilaire Kombila Ditengou aurait quitté Lebamba, vendredi 16 août dernier, à bord d'un véhicule qui l'aurait débarqué au carrefour de Mbadi. A la faveur de l'audition du transporteur en question par les enquêteurs, celui-ci aurait décliné toute autre responsabilité de sa part, d'autant que la sienne consistait à le conduire jusqu'au lieu sus-évoqué. Sauf que le lendemain, c'est-à-dire, samedi 17 août, c'est plutôt la dépouille calcinée du natif de Moabi, chef-lieu du département de la Doungny, dans le sud-ouest du Gabon, que les habitants du hameau de Mougny-

retrouvaient dans la plaine. Non loin du corps, un bidon d'essence de 5 litres. L'un des détails troublants d'ailleurs évoqués au début de l'investigation par les Officiers de police judiciaire (OPJ) de la brigade de gendarmerie de Ndendé. "A la lumière des faits, il s'agit ni plus ni moins d'une mort suspecte. Raison pour laquelle les limiers tiennent à entendre toutes les personnes susceptibles d'avoir un lien avec cette affaire", laisse entendre une source policière proche de l'investigation. D'après ce même informateur, ces auditions toucheraient même des personnes établies à Tchibanga, le chef-lieu de la province de la Nyanga.

Les faits de Lambaréné

Un fou menace un homme avec une barre de fer à Isaac
LES faits se déroulent au carrefour Isaac à Lambaréné. Un malade mental menace, à l'aide d'une barre de fer, un homme qui attend paisiblement un taxi. Ce fou, ayant dit-on l'habitude de traîner dans les parages, ne semblait pas être dans son assiette ce jour-là. Il manifestait des signes de nervosité, au vu des nombreux va-et-vient qu'il effectuait dans les alentours. Il s'est alors approché d'un groupe de personnes qui attendait les

taxis debout, puis a ciblé l'un d'eux qu'il s'est mis aussitôt à menacer avec la barre de fer qu'il tenait en main. Le sentant très agité, la victime et les autres personnes présentes dans l'environnement immédiat de la scène ont quitté rapidement les lieux. **Ils ont failli en venir aux mains à cause d'une fille**
DEUX jeunes venus assister à un concert au carrefour Matériaux ont voulu en venir aux mains, à cause d'une fille qu'ils convoitaient tous les deux. La fille en question a été approchée par un

garçon pour échanger. Mais ce dernier, s'étant éloigné un moment, trouve à son retour sur les lieux, un autre garçon aux côtés de la fille qu'il convoite. Pris de jalousie, il demande à celui qu'il considère maintenant comme un rival de le suivre pour aller régler ça à coups de poing. L'adversaire n'apprécie guère. S'en suit alors un échange verbal très violent entre les deux jeunes hommes, qui commencent même à s'affronter physiquement. Des témoins de la scène sont intervenus rapidement pour mettre fin

aux hostilités. **Il veut rosser une gérante à Atongo-Wanga pour mauvais accueil**
UN client n'ayant pas apprécié le mauvais accueil que lui réserve la gérante dans un bar à Atongo-Wanga, a failli la rouer de coups. L'homme a débarqué dans ledit bistrot en compagnie de trois amis pour prendre un pot. Une fois installés, il demande à la gérante de les servir. Mais la dame aurait traîné longtemps derrière le comptoir. Irrité, le client qui a lancé la commande

lui fait la morale. N'appréciant pas du tout les remarques du client, la dame aurait réagi aussitôt en ces termes : "je ne suis pas obligée de vous servir. Et si vous ne pouvez pas patienter, partez. Ce n'est pas le seul bar dans Lambaréné". Vexé, l'homme à qui ces paroles sont adressées, se lève brusquement, puis se dirige immédiatement vers la gérante, afin de laver cet affront. Ses amis l'ont aussitôt retenu pour qu'il ne fasse pas un scandale. Puis le groupe a quitté les lieux.